

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE EN ÉCOLE CATHOLIQUE



Sous la responsabilité du chef d'établissement, la communauté réunissant l'ensemble des acteurs se construit dans la mise en place d'un projet fondé et partagé.

Les différences respectées contribuent à la richesse des relations interpersonnelles.

Ce qui se vit dans une communauté dans l'ordre du respect de chacun et de la recherche de la fraternité entre tous a une forte valeur éducatrice.

La complexité de la tâche éducative et la place faite à la relation pour la construction de la personne font que, nécessairement, la formation requiert la contribution d'acteurs nombreux. Ils sont appelés à vivre des relations interpersonnelles et à collaborer au sein de ce qui est habituellement désigné comme « la communauté éducative ». Il revient au chef d'établissement de l'animer et d'en assurer l'unité.

◆ **La communauté éducative réunit des personnes aux statuts, aux responsabilités et aux fonctions bien divers.** Elle comprend les élèves, les étudiants, les stagiaires qui ne sont pas seulement les destinataires du travail éducatif de l'École, mais qui doivent aussi en être les acteurs et les protagonistes. Elle comprend aussi les parents, que l'Église et l'École catholique considèrent comme les premiers et ultimes éducateurs de leurs enfants, qu'ils confient à des institutions scolaires avec lesquelles ils sont invités à collaborer pour assumer leurs responsabilités. La communauté éducative comprend bien évidemment la communauté professionnelle des établissements, elle-même composée des enseignants (agents publics rémunérés par l'État) et des salariés de droit privé (rémunérés par l'établissement) ; ils sont tous appelés à travailler en équipe pour le service des enfants et des jeunes. Ils collaborent aussi avec les AVS³, des intervenants extérieurs et des personnels rémunérés par des entreprises assurant dans l'École un service externalisé.

La communauté éducative, enfin, comprend les nombreux bénévoles engagés pour l'École catholique : des parents, au-delà de l'accompagnement du parcours scolaire de leurs propres enfants, s'engagent dans les Associations de Parents d'Élèves (Apel) ; avec d'autres, comme l'Ugsel⁴ ou les associations d'anciens et amis de l'Enseignement catholique, ils participent à des activités culturelles, sportives, contribuent significativement à l'animation pastorale et catéchétique et soutiennent l'établissement. Les anciens élèves de l'établissement rendent aussi des services dans beaucoup d'établissements. Également bénévoles, les membres des Organismes de gestion (Ogec) ou des associations responsables des lycées agricoles, ont une responsabilité spécifique qui requiert certes de la disponibilité, mais aussi un grand professionnalisme.

◆ **La communauté éducative s'enrichit des différences entre les personnes, accueillies dans le respect de leur propre cheminement et de leurs choix.** Il est donc important de souligner que l'École ne peut constituer qu'une communauté ouverte, désireuse de susciter reconnaissance mutuelle et dialogue entre ses acteurs. Le contexte actuel risque d'entraîner une confusion entre les termes de communauté (ouverte à tous) et de communautarisme (en repli sur soi). Ainsi ce qui fonde une communauté n'est pas l'identité commune de membres semblables, mais l'engagement solidaire de tous à un même projet.⁵ C'est pourquoi, les responsables institutionnels que sont les autorités de tutelle, les directeurs diocésains et les chefs d'établissement doivent mettre en place, pour l'ensemble des acteurs, un temps d'accueil permettant de présenter le projet de l'École catholique et son organisation. Les formations proposées aux salariés, comme aux bénévoles, s'attachent au perfectionnement des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction occupée et à la promotion des personnes. Elles sont aussi l'occasion de cultiver l'appartenance à l'École catholique.

◆ **La communauté éducative n'est pas seulement un ensemble statique accueillant des membres divers. C'est une réalité dynamique.** Par sa nature même et par sa façon de témoigner, elle est « éducatrice » car les enfants et les jeunes sont sensibles au climat qui règne au sein de la communauté. La vertu de l'exemple est essentielle. Les relations entre les divers acteurs témoignent de leur qualité si elles manifestent bienveillance, confiance et respect. La façon dont chacun parle des autres, la façon dont chacun agit envers les autres sont également de grande valeur éducative. La place faite à l'entraide et à la solidarité, le refus de la concurrence ou de la rivalité sont porteuses de sens. Ainsi, bien plus efficacement que tous les discours, la conception chrétienne de la personne sera comprise à travers les relations effectivement vécues dans l'établissement.

◆ Outre l'engagement quotidien que nécessite la vie en communauté, **il faut organiser des temps et des lieux permettant la consultation et la collaboration.** Au-delà des divers conseils des associations présentes dans les établissements, au-delà des instances représentatives du personnel prévues par le droit du travail, au-delà des réunions de concertation pédagogique et éducative nécessaires au travail d'équipe entre les enseignants et tous les personnels, le conseil d'établissement réunit, sous la présidence du chef d'établissement, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Ce conseil contribue à l'élaboration et à la relecture régulière du projet éducatif et du projet d'établissement, dans leurs dimensions éducative, pédagogique et pastorale. Il est consulté sur l'ensemble des projets, sur l'évolution des formations proposées par l'établissement, sur le règlement intérieur, sur les choix économiques et financiers, sur les investissements...

Il s'agit d'honorer l'appel à la participation et à la coopération pour le bien commun, développé par la pensée sociale de l'Église. La responsabilité partagée d'un projet commun procède de l'égalité reconnue à toute personne.

La nécessité de collaborer à un même projet ne retire rien aux responsabilités propres à chacune des fonctions exercées. Le fait de vivre en communauté éducative ne peut conduire à une confusion des diverses tâches, ou à des risques d'ingérence : ainsi l'espace familial et l'espace scolaire sont de natures différentes (même si les parents et l'école assument une responsabilité partagée) ; les profils de poste sont clairement définis au sein de la communauté professionnelle ; les statuts des associations précisent leur objet ; et les bénévoles qui participent à des activités d'animation le font sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les acteurs de la communauté éducative doivent donc être accompagnés pour percevoir clairement, d'une part, le projet éducatif qui rassemble et, d'autre part, la contribution différenciée que chacun peut apporter. Une école catholique se définit par la recherche de la cohérence de son projet et de la cohésion de la communauté éducative qui le porte.

Projet et communauté éducative d'une école catholique sont confiés au chef d'établissement. Il est nommé par la lettre de mission que lui remet son Autorité de Tutelle, entraînant l'établissement d'un contrat de travail par l'Organisme de gestion (Ogec) C'est donc à lui d'animer l'établissement pour assurer le dynamisme du projet et la vitalité de la communauté.

4/ Association partenaire dans l'animation institutionnelle de l'École catholique et fédération sportive au service de l'Enseignement catholique.

5/ Le terme de "communauté", étymologiquement, est constitué d'un préfixe "cum" - avec, ensemble - et du substantif "munus" qui désigne la tâche. Ainsi, faire communauté est bien le fait de se rassembler - dans la différence - pour collaborer à une même tâche, un même projet.